



DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

République centrafricaine

Adoptée le 22 novembre 2019 au cours de l'intersession

EB.2019.25

Considérant :

- La Décision [EB.2016.02](#), accordant une subvention préparatoire au Gouvernement de la République centrafricaine pour élaborer un Cadre national d'investissement ;
- Les décisions antérieures de proroger la subvention préparatoire ([EB.2017.04](#) et [EB.2018.24](#)) jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 respectivement ;

Le Conseil d'administration :

- Félicite le Gouvernement de la République centrafricaine pour l'Accord politique pour la paix et la réconciliation signé en février 2019 ;
- Reconnaît les efforts et les progrès récents de la République centrafricaine dans le processus d'élaboration du Cadre national d'investissement, étant donné la complexité des défis politiques et économiques après une longue période de crise ;
- Se réjouit que le Gouvernement de la République centrafricaine ait présenté une vision nationale à long terme et ambitieuse pour la gestion durable de ses terres et de ses ressources naturelles au cours de la 14^e réunion du Conseil d'administration de CAFI en octobre ;
- Souligne l'importance de proroger sans coûts supplémentaires la subvention préparatoire pour la République centrafricaine jusqu'au 30 juin 2020, afin d'accorder davantage de temps pour dialoguer avec les décideurs politiques de haut niveau et mener une évaluation indépendante du Cadre national d'investissement.